

BON D'ACHAT POUR L'EMPLOYE DE BOUY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat d'un « bon cadeau » d'un montant de 50 € qui sera remis à l'employé communal de Bouy venu remplacer notre agent indisponible.

ACHAT PORTE-VELOS, PANNEAUX, MIROIR

Devis concernant l'achat d'un porte-vélos pour l'Agence Postale, un panneau « entrée de village » (route de la Veuve), un miroir pour le croisement route de la Veuve/rue Louis Cochet et une plaque de nom de rue (rue du Moulin à Vent).

RIBEIRO : 1 313 € TTC
Direct Signalétique : 1 323 € TTC

Le Conseil Municipal retient la société Ribeiro.
La dépense est prévue au budget section investissement.

Mme GIANCOLA informe que des habitants ont demandé que la circulation des rues de la Gare et du Moulin à Vent soit limitée à 30 km/h.

ACHAT TABLE PING-PONG EXTERIEURE

Devis reçu des Artisans de la Vesle pour l'achat d'une table de ping-pong extérieure.

1 229.16 HT avec la pose
979.16 HT sans pose -41.66 € HT de livraison soit 937.50 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'une table de ping-pong sans pose, auprès des Artisans de la Vesle.

La dépense est prévue au budget section investissement.

CARTE COMMUNALE – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Le Maire rappelle la décision du Conseil de transformer le POS en Carte Communale et la nécessité de se faire assister par un prestataire pour l'élaboration de ce document.

Plusieurs bureaux d'études ont été contactés et nous avons reçu 3 propositions, à savoir :

- SAFER : 5 221.50 € HT + 700 € pour réunion publique
- Géogram (Witry-les-Reims) : 5 950 € HT y compris 4 réunions + 700 € réunion publique
- MT Projet (Cernay-les-Reims) : 6 300 HT y compris 5 réunions dont la réunion publique

Le Conseil Municipal retient la société MT Projet pour l'élaboration de la Carte Communale au prix hors taxes de 6 300 €.

CREATION COMMISSION URBANISME

Pour l'étude de la future Carte Communale, le Maire propose de créer une commission Urbanisme chargée du suivi du dossier et des réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la constitution de la commission urbanisme comme suit :

- M. Michel JACQUIER, Maire, membre de droit
- M. Denis LORIN
- M. Gérard BRIFFAUX
- Mme Francine MARCHOIS
- Mme Jocelyne BOUTILLIER

LOCAL RANGEMENT SALLE DES FETES

Le Maire informe que les offres ont été ouvertes samedi et vont être étudiées par l'architecte. Une réunion spécifique du Conseil aura lieu pour le choix des entreprises.

AVENANT CONVENTION INFORMATIQUE

Le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2012 entre les communes de Cuperly, Dampierre-au-Temple, St Hilaire-au-Temple et le SIS Noblevesle pour l'utilisation du matériel et des logiciels informatiques. Le contrat du prestataire étant arrivé à terme (3 ans) et le prix ayant légèrement augmenté, il est proposé un avenant à cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention signée le 20 juin 2012 et autorise le Maire à signer le document.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Régularisation 2014 trop perçu Redevance Occupation Domaine Public EDF

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement – Dépense

61523 : - 195 €

673 : + 195 €

NEWS ST HILAIRE

Le Maire remercie Mme BRIFFAUX pour son travail sur le journal News.

ASSAINISSEMENT

M. MOIZAN demande où en est le projet de mise aux normes des assainissements suite aux contrôles qui ont été faits par les services techniques de la Communauté de Communes. Le Maire précise que ces contrôles viennent seulement de s'achever sur toute la Communauté de Communes.

ABSENCE MALADIE AGENT TECHNIQUE

Notre employé M. de Marne étant en arrêt maladie, le Maire informe avoir fait appel à Partage Travail 51 pour les travaux de première nécessité, notamment pour la tonte. Le taux horaire est de 18 € de l'heure.

PLAQUES COMMEMORATIVES

Mme Jocelyne BOUTILLIER souhaiterait que l'an prochain, les plaques commémoratives soient fleuries.